



Résiliation cours minerve

Par **Askip**, le **21/07/2020** à **16:01**

Bonjour,

Je suis inscrite au cours minerve depuis 2 mois.

Je veux résilier le contrat que j'ai chez eux.

Ayant un stage à effectuer avant la préparation du concours qui est demandée , le gérant de la boîte ne connais pas cette plate forme de formation et à trouvées bizarre que je devais payer 1620€ pour une préparation donc j'ai appeler la personne qui m'a pris en charge pour cette formation et ne m'avais pas indiquer que le concours et l'école serai payant . J'avais également indiquer les problèmes financiers.

On me demande maintenant de règles 30% de la somme du .

Que devrais-je faire ?

Par **jos38**, le **21/07/2020** à **17:47**

bonjour. vous avez bien signé un contrat? dans ce contrat, tout doit être stipulé: conditions, coût, durée de la formation qui vous prépare au concours. l'école est en droit de vous réclamer jusqu'au tiers de la formation si vous résiliez par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 mois suivant la signature du contrat. attention! le temps passe vite, il ne vous reste qu'un mois pour le faire

Par **ASKI**, le **21/07/2020** à **19:17**

Non justement tout n'a pas était indiquer .

Coût préparation indiquer

Coût de concours non indiquer

Coût école non indiquer .

Cependant en observant je constate que il y'a beaucoup de charge lourd or je ne peux pas porter de charge lourd .